http://www.jeunesseetdroit.be/jdj/index.php

L'éditorial de Benoit Van Keirsbilck

Attaques indignes de notre démocratie



Que certains responsables politiques, acteurs sociaux ou directeurs d'administrations soient en désaccord avec la Ligue des droits humains n'est ni neuf, ni fondamentalement étonnant, ni d'ailleurs particulièrement dérangeant, chacun est libre de son avis.

Bien au contraire, si une association de défense des droits fondamentaux ne crispait pas ici et là, c'est tout simplement la preuve qu'elle ne fait pas sont travail correctement.

Mais que deux mandataires politiques aillent jusqu'à demander le retrait des subventions que cette association reçoit, sans se faire immédiatement recadrer par leur Président de parti est par contre significatif et très dangereux.

Non pas que ces quidams le soient ; individuellement, ils ne représentent pas grand-chose. Mais l'absence de contradiction vaut approbation.

Et si on ajoute à cela les déclarations du Président d'un syndicat de police (un habitué du genre, pour qui la responsabilité sociale de son entreprise est nulle et non-avenue) qui considère que cette même Ligue vise à déstabiliser notre démocratie et notre État, excusez du peu !, on a un aperçu d'une stratégie vraisemblablement concertée et délibérée (1).

Stratégie qui vaut aux défenseurs des droits humains, dans de nombreux pays, d'être intimidés, empêchés d'agir, voire pourchassés, arrêtés, détenus, mis au secret, condamnés dans des procès iniques par une justice aux ordres.

J'exagère ? Bien sûr, en Belgique, on n'en est pas là. On peut même se targuer d'avoir une société civile vivante et active, qui entend jouer pleinement son rôle fondamental de contre-pouvoir indispensable à toute société démocratique et qui bénéficie du soutien financier des pouvoirs publics.

Ceux-ci doivent non seulement laisser ces associations agir sans entraves, mais bien plus, ils doivent les soutenir et les financer, sans conditionner ce financement par une ingérence dans le fonctionnement interne (tout ça se passe à deux pas de chez nous, dans des pays membres de l'Union européenne ou du Conseil de l'Europe !).

Cette attaque contre la LDH est extrêmement grave. Ce n'est pas un petit dérapage ponctuel comme il y en a régulièrement dans (presque) tous les partis. C'est une déclaration grave d'un mandataire politique qui montre que chez nous aussi, on peut trouver des apprentis despotes, qui passeraient à l'action si on leur laissait les coudées franches.

Pointons quand même l'objet de l'ire du politique et du syndicat policier : la critique de la dénonciation des violences policières ! Ceci au moment-même où ces dénonciations se multiplient au même rythme que les bavures.

Les maux de notre société sont considérables. On ne les règlera pas en tirant sur le messager.

Benoit Van Keirsbilck

---

(1) Notons qu'un autre syndicat, la GSP Police, a par contre dénoncé … les violences policières (voir notamment le site de la RTBF du 23 février 2021)

Le sommaire du numéro 402

ARTICLES

1

Éditorial : Attaques indignes de notre démocratie – **Benoit Van Keirsbilck**

3

Les Nations unies au secours des droits de l'enfant : panorama des outils et mécanismes de protection – **Christophe Deprez**

10

Ratification de l'**OPCAT** et création d'un Mécanisme national de prévention en Belgique

14

L'articulation des mécanismes de protection de la jeunesse et des mineurs malades mentaux – **Alexandra Roelandt**

DOCUMENTS

19

Présentation par **Bernard De Vos**, Délégué Général aux Droits de l'Enfant, des «Rapports Covid19 – Activités 2019-2020» - Compte rendu de la commission plénière du Parlement de la Communauté française du 24 février 2021

TRAVAUX PARLEMENTAIRES

32

Chambre des Représentants – Proposition de résolution du 11 février 2021 visant à reconnaître le droit à l'intégrité physique des mineurs intersexes

JURISPRUDENCE

34

C.J.U.E. - 14 janvier 2021, TQ, C-441/19, EU:C:2021:9 Directive 2008/115/CE – Art. 5, 6, 8, et 10 – Décision de retour prise à l'encontre d'un mineur non accompagné – Intérêt supérieur de l'enfant – Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne – Art. 24 – Obligation pour l'État membre concerné de s'assurer d'un accueil adapté dans l'État de retour – Pas de distinction de normes applicables en fonction de l'âge du MENA – Décision de retour doit être suivie de mesures d'éloignement.

Commentaire de **Christine Flamand**

JEUNES À DROIT

40

L'hybridation de l'apprentissage, qu'en pensent nos jeunes (et leurs parents) ? – **CEF, CERE, FAPEO**

ICI ET AILLEURS

Une peine perpétuelle…

«La pauvreté est une peine longue, parfois perpétuelle, imposée pour un crime que la personne qui la subit n'a pas commis. Elle ne se ramène pas à une précarité financière. Comme le reconnaissent les Principes directeurs sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme (ONU, Conseil des Droits de l'Homme 27/09/2011), elle se traduit par «*de multiples violations en chaîne des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels*», conduisant à ce que «*les personnes vivant dans la pauvreté se voient régulièrement dénier leur dignité et leur égalité» […]* ».

…pour un crime non commis

C'est par cet «éditorial» que la nouvelle Revue droits fondamentaux et pauvreté, publiée en ligne, se présente.

Elle est entièrement consacrée à l'articulation entre la pauvreté et le respect des droits fondamentaux.

Bilingue, elle s'adresse à un public plus large que celui des juristes «autorisés», praticiens ou théoriciens de la matière. Revue essentielle donc, qui contribuera à n'en pas douter à alimenter les débats sur la lutte contre la pauvreté.

Rapatriement : en espérant …

À l'heure où le Gouvernement annonce, enfin !, de rapatrier les enfants (de moins de 12 ans et les mères au cas par cas) retenus dans les camps dans le nord de la Syrie, www.justice-en-ligne.be propose une interview d'Alice Jaspart, criminologue et directrice de la recherche au sein du CAPREV (Centre d'aide et de prise en charge de toute personne concernée par les radicalismes et les extrémismes violents en Fédération Wallonie Bruxelles).

Elle y détaille le rôle de son Centre, son approche du radicalisme violent.

Interview sans tabou, sur un thème extrêmement délicat et clivant dans la société. La chercheuse annonce clairement que le but du CAPREV n'est pas de faire changer de discours; elle explique comment ils rentrent en contact avec les personnes concernées et leur offrent une aide et des espaces de parole.

Discours tout en nuances, loin des diatribes des réseaux dits sociaux.

… qu'il ne soit pas trop tard

Sur ce même thème, le Parlement européen a adopté une résolution le 11 mars 2021 sur le conflit syrien, dix ans après le soulèvement.

Il est extrêmement préoccupé par la détérioration de la situation humanitaire, sanitaire et sécuritaire dans les camps du nord-est de la Syrie, notamment dans les camps d'Al-Hol et de Roj, qui restent des foyers de radicalisation. Il estime que les ressortissants de l'Union soupçonnés d'appartenir à des organisations terroristes et détenus dans ces camps doivent être jugés devant un tribunal et «*invite les États membres à rapatrier tous les enfants européens, en tenant compte de leur situation familiale propre et de l'intérêt supérieur de l'enfant en premier lieu, et de leur fournir le soutien nécessaire à leur réadaptation et à leur réintégration, dans le plein respect du droit international.*»

Quand le bon sens prévaut

Interpellé par le Conseil de prévention de Namur à propos de contrôles d'identité de travailleurs de rue d'AMO qui dans le cadre de leur travail rencontrent des groupes de jeunes et peuvent donc être en infraction par rapport à la «*bulle de 4*», le Procureur du Roi écrit aux chefs de corps de la police : «*Afin de ne pas entraver ce travail essentiel, je vous informe qu'il n'y aura pas de poursuite en de telles circonstances et que je ne sollicite donc pas la rédaction de PV. A fortiori, il n'y a pas lieu de proposer aux intéressés de payement d'une transaction immédiate.* » Raisonnement qu'il applique aux travailleurs du SAMU social ou à toutes les équipes psycho-médico-sociales dont les missions ont vocation à s'exercer en rue auprès de publics fragilisés.

Dire qu'il faut rappeler de telles évidences !

Arrête de te comporter comme un policier !

Appelés dans le cadre d'un conflit familial qui concernait une jeune fille noire de 9 ans, la police de New-York a cru bon d'utiliser un spray au poivre, de la maîtriser violemment et de lui mettre les menottes.

Comme elle résistait encore au moment d'être embarquée dans la voiture de police, l'agent lui crie dessus : «*arrête de te comporter comme un enfant*»; la réponse de la jeune fille a fusé : « *je suis un enfant* ».

Sus au ROI discriminatoires

Aux Pays-Bas, une jeune fille d'origine turque a été punie parce qu'elle a parlé turc, sa langue maternelle, à l'école. Elle a été privée de récréation et a dû recopier une page de dictionnaire en néerlandais. Fait divers malheureusement trop courant (en Belgique aussi), qui est hautement critiquable.

L'usage de sa langue maternelle fait partie de l'identité d'un enfant, droit garanti par la Convention des droits de l'enfant (entre autres).

C'est aussi un message extrêmement négatif qui est lancé puisqu'il signifie que c'est mal de parler turc (ou toute autre langue que celle de l'enseignement). Il faudrait au contraire valoriser tout élément relatif à l'identité d'un enfant qui se sentira respecté, sera fier de ses racines et donc dans de meilleures conditions pour étudier.

Et pendant ce temps-là, en France …

Un état des lieux «préoccupant ». Un total de 804 mineurs étaient incarcérés au 1er janvier 2020, contre 672 dix ans plus tôt. 82% sont en détention provisoire et donc présumés innocents.

C'est ce qu'indique un rapport de la contrôleure générale des lieux de privation de liberté (CGLPL), Dominique Simonnot, qui souligne par ailleurs que le nombre de mineurs placés dans des Centres éducatifs fermés (CEF) «*ne cesse d'augmenter*». Pas sûr du tout que la nouvelle loi sur la justice pénale des mineurs inverse cette tendance, bien au contraire.



Les bésicles de Jiji

Le Prix 2020 des Bésicles opaques

… revient « *de droit* » à une fausse bonne nouvelle. Le *Moniteur* du 4 novembre a annoncé les résultats d'une sélection comparative d'inspecteurs sociaux francophones pour l'ONEm : « *En outre, une **liste** spécifique de**s** **0** lauréat**s** présentant un **handicap** est établie* ». On croirait que la **santé** de la population s'améliore considérablement (malgré la pandémie…), mais cette formulation aussi automatique qu'imbécile n'exprime le soulagement que de l'agent/e qui a dû « ***établir*** » la liste.

C'est grisant

La chronique « *Mon assiette* » du *Soir* (13 novembre) chante les vertus de la **viande des Grisons**. « *Le séchage (…) a lieu à une altitude de **plus de 800 mètres** (…)* ». L'expert poursuit : nécessitant le froid, le séchage ne se pratiquait auparavant que l'hiver, « *mais les techniques de **climatisation** ont permis de le faire toute l'année* ». Or, même un **sous-marin en plongée** a l'air conditionné ; on se demande pourquoi il faut encore **grimper** jusque-là.

Majestatif

Ibidem (16 novembre), sur la 4ème saison de la série TV *The Crown* et la véracité de ses portraits psychologiques : « *Thatcher avait essayé d'imiter la reine lorsqu'elle a dit 'Nous sommes une grand-mère' après avoir eu son petit-enfant* », rappelle le spécialiste. Et le journaliste commente : « *Le langage à la **troisième** personne est en effet un privilège propre à la royauté* ». On en perd ses **pronoms**.

Ayons peur des mots

Encore (17 novembre), Sarah Schlitz (Ecolo), secrétaire d'État à l'Égalité des chances, déclare que sur les questions de genre, la lutte contre les violences sexuelles est un « *élément central, **hyperpartagé** par nos partenaires* » (politiques) ; la **méthode du salami**, c'est peu rassurant. La gazette commente aussi que l'intéressée « *a choisi de **s'entourer** d'**une** experte rodée* [à la] *lutte pour les droits des femmes* » ; quelle **pieuvre** !

Ça tombe dru

- Le 3 novembre (23 h.15), retransmise par la RTBF-Radio, la présentatrice de France 2 : « *Nous voici à **l'aube** de cette **nuit** américaine* » (celle des résultats des élections). Saleté de **décalage horaire** !
- Dans *Le Soir* (7-8 novembre), « *Les **chasseurs** ont le **vague** à l'âme* » (et dans la **mire** aussi ?) car les restaurants sont reconfinés alors qu'avec la fin de la peste porcine, « *Le **gibier** commençait à reprendre des **couleurs*** ». Ce qui facilite les **tirs**.
- Itou (12 novembre), la dépêche *Belga* sur la cérémonie (si l'on peut dire) à la colonne du Congrès : « *... avant que le Roi **rallume** la flamme **éternelle*** ». Un **plombier thaumaturge**.
- Justement(14-15 novembre), la nécrologie : « *En raison des mesures sanitaires, l'**incinération** a eu lieu dans la plus stricte **intimité*** ». Pourtant les **feux de jardin** sont prohibés ? (oui, je l'ai déjà faite, dans le n° 388, p. 47).
- *Elle* (éd. France, 6 novembre), l'acteur belge Stéphane De Groodt dit beaucoup travailler : « *Comme si j'étais à **vélo**, il est impératif de **pédaler**, sinon je tombe. Cela me vient de mon ancienne vie de coureur **automobile*** ». Il a bien fait d'y **renoncer**.
- Dans le même numéro, l'éditorialiste s'indigne de voir le reconfinement français frapper les librairies : « *Les **livres** sont considérés à peu près comme des tongs ! Une situation (...) **illisible*** ». Exact.
- À l'émission *Un jour dans l'histoire* de la RTBF Radio (17 novembre, 14 h.), l'animateur : « *Géricault s'obstine à peindre ' Le **radeau** de la Méduse ' contre **vents** et **marées*** ». Et sans **dérive**.
- Et à *Entrez sans frapper* de la même station (19 novembre, 12 h.), une chroniqueuse : « *La comtesse de Ségur **fustige** les **châtiments corporels*** ». Sado-maso, Sofia Rostoptchina ?
- Encore, au *Journal parlé* (19 novembre, 19 h.) : « *Les **bébés** pourront **continuer** à **naître** à la maternité d'Auvelais* ». Sinon, ils auraient dû **arrêter** et faire **autre chose**.
- La couverture du ***J.D.J.*** n° 398 (octobre) : « ***Scolarisation** des **sans papier**s* ». De Charybde en Scylla, puisque les **élèves** dénoncent sans cesse la **pénurie** de cet article dans les **toilettes**.